



**DECLARATION LIMINAIRE FODGFIP35
AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 9 DECEMBRE 2015**

**PLUS QUE JAMAIS L'ETAT D'URGENCE
POUR LES MOYENS DES SERVICES PUBLICS !**

Monsieur le Président,

Après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris, les divers hommages et réactions de toutes parts démontrent à quel point les Français sont attachés aux valeurs de notre république.

Toutefois, à l'image de ce qui se passe à l'accueil du public dans les services de la DGFIP, F.O.-DGFIP constate l'affaiblissement organisé du service public républicain, conséquences des orientations néfastes de la Direction Générale, sous l'autorité du ministre du Budget et des Comptes publics.

Faire en sorte que les citoyens de ce pays ne puissent accéder au service public financier et fiscal ou de façon filtrante comme à l'accueil de la DRFIP35, s'inscrit aussi dans la politique de réduction de l'emploi public : la conséquence de moins de fonctionnaires d'État, c'est tout simplement moins de service au public.

Les agents des Finances Publiques, qui représentent moins de 6 % des effectifs globaux de l'Etat, savent d'ores et déjà qu'ils supporteront près de 54 % des suppressions d'emplois en 2016.

La réorganisation et la fusion de services servent la cause d'une informatisation dite « structurante » dont les agents des finances font les frais.

Courant octobre, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a élaboré un questionnaire en 15 fiches - consultables sur son site Internet public à propos du déroulement et des conséquences d'un contrôle fiscal.

Ce sondage, plus qu'une véritable enquête, s'adresse aux entreprises en cours de contrôle ou en ayant fait l'objet récemment.

F.O.-DGFIP n'accepte pas que le contribuable en situation de fraude avérée puisse être considéré à travers ce sondage comme un client dont il faudrait mesurer le niveau de satisfaction, qui plus est sur le dos des vérificateurs

Dans la presse du 05/12/2015 (Journal Aujourd'hui en France) on apprend que « le fisc veut rémunérer ses indics » Le ministère des finances planche sur un texte visant à réintroduire cette possibilité en les intéressant directement aux redressements fiscaux.

F.O.-DGFIP soutient inlassablement que la vraie préoccupation et le vrai besoin consistent à doter les services du contrôle fiscal, et plus largement l'ensemble de la DGFIP, des moyens nécessaires et suffisants au bon exercice des missions.

Aussi, chacun dans ce pays doit bien avoir conscience que cette logique conduira à la privatisation du contrôle fiscal.

Pour F.O.-DGFIP, il est temps que s'engage un véritable débat sur les moyens du service public républicain.

A ce titre, le CTL doit être l'instance principale de cet enjeu.

Depuis le 13 novembre, les vœux pieux se multiplient, la pénurie de moyens (en personnel comme en fonctionnement) pour 2016 est confirmée et va probablement s'accentuer.

Le dialogue social admis se limite plus que jamais à la mise en œuvre des plans d'austérité gouvernementaux. Les agents des Finances constatent toutefois que contrairement à ce qu'on nous répète, toute demande de remise en cause du budget n'est pas vouée à l'échec, puisque l'État finance toujours plus d'interventions militaires.

Mais FODGFIP35 dénonce que la déclaration affichée de sécuriser les services publics s'accompagne de préconisations d'accélération de plans de casse des accueils : ainsi, parmi les mesures de sécurité mises en œuvre au sein des Ministères Économiques et Financiers figurent, des mesures pour limiter les files d'attente dans les accueils, par exemple en privilégiant les rendez-vous ainsi que les renseignements téléphoniques.

Vous nous direz peut-être si les réformes incessantes, la distribution de dépliants demandant « si le contribuable a vraiment besoin de se déplacer dans nos services » sont de nature à apaiser les relations, à sécuriser les accueils ;

À moins que notre Directeur Général pense que la fermeture du standard de Rennes magenta soit une mesure permettant d'assurer un accueil téléphonique à la hauteur des besoins des usagers ?

S'agissant des mesures de retour à exonération d'impôts locaux des contribuables modestes, sera-t-il surpris d'entendre que cela a généré de l'accueil supplémentaire. Est-il surpris que les agents d'accueil ont eu du mal à gérer et à digérer ?

En déclinaison locale de la situation, vous avez réuni le 27 novembre le collège des chefs de service. Vous avez déclaré dans cette réunion que les outils de calcul des charges étaient évolutifs et avaient intégré certaines corrections proposées par les chefs des services. Vous avez donc bien latitude pour orchestrer la pénurie

Vous avez présenté les perspectives budgétaires pour 2016 et les nouvelles pistes d'économies.

Nous vous remercions à l'avance d'informer les représentants du personnel présents à ce CTL de l'état d'exécution du budget 2015, mais aussi de ces pistes d'économies pour 2016.

S'agissant de la mise en œuvre du Pôle de Recouvrement des Revenus Patrimoniaux dans le département à l'ordre du jour de ce CTL, nous dénonçons le risque d'érosion de la technicité de la mission Fiscalité Immobilière comme cela a été le cas pour la mission foncière au travers de CDI/CDIF. FODGFIP s'oppose à une nouvelle concentration des services. Nous ne voulons pas de la réduction du maillage territorial qui se profile avec la déconnexion fonctionnelle de la cellule de Saint Malo du CFP malouin. Nous dénonçons les économies d'emplois annoncées et la charge de travail allourdie pour les collègues de futur PCRFP ;

Pour conclure, il faut sortir de ce double langage qui devient malheureusement la marque du dialogue social.

Quand le Premier ministre annonce « *j'aime l'entreprise* », celles-ci le constatent réellement avec 100 milliards dans leur escarcelle entre le Pacte de responsabilité et le CICE, et pour quel résultat, sur l'emploi notamment...

Quand le gouvernement aime les fonctionnaires, il ralentit leur carrière, gèle la valeur du point d'indice et supprime 2130 emplois à la DGFIP en 2016.

Etat d'urgence ou pas , FODGFIP revendique:

- ✓ le retrait du Pacte de Responsabilité et le retrait de la loi Macron,
- ✓ l'abandon de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)^o
- ✓ l'abandon de la démarche stratégique et l'arrêt des réorganisations et des restructurations,
- ✓ le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, contrôle fiscal, soutenu et dirigé par des directions départementales conservant toutes leurs prérogatives,
- ✓ Une vraie réforme de la fiscalité pour un impôt progressif, plus juste,
- ✓ l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice pour rattrapage depuis 2010.

Merci pour votre attention.